

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 8 MARS 2019**

**Procès-verbal n° 04-2019**

L'an deux mil dix-neuf, le huit mars à 08 heures 15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Stéphanie FEUTRIER - Marie-Pierre RAMBAUD - Pascal CLAPPIER - Éric GIRAUD - Maud GOBERT - Corine FALCOZ

**Étaient représentés :** Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Béatrice BAILLY (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX)

**Était absente excusée :** Laurence CLEMENT-GUY

**Étaient absents :** Odile MAGNIN - Jacques PRAT - Patrick LE GUENNEC

**Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.**

**1 - DEPLOIEMENT D'UN SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION SUR DIFFERENTS SECTEURS COMMUNAUX**

Affaire reportée.

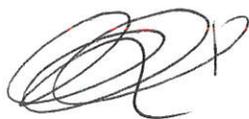
**2 - EQUIPEMENT DE LA PATINOIRE D'UNE TOITURE : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF ET DE L'AVENANT FIXANT LA REMUNERATION DEFINITIVE DU MAITRE D'OEUVRE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'Avant-Projet-Définitif relatif à l'équipement de la patinoire d'un toit et d'arrêter le coût des travaux au montant prévisionnel de 1 802 969,76 € HT, soit 2 163 563,71 € TTC,
- D'approuver l'avenant actant la rémunération définitive du maître d'œuvre et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce vendredi 8 mars 2019 à 08h30.

Le secrétaire de séance,  
Dominique RETORNAZ.



Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

